

**Bruxelles, le 21 novembre 2023
(OR. en)**

15732/23

**DEVGEN 214
RELEX 1358
ACP 121
SUSTDEV 150
DIGIT 270
ENV 1341
CLIMA 576
SOC 810**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
en date du: 21 novembre 2023
Destinataire: Délégations

N° doc. préc.: 15128/23

Objet: Une transition sociale, verte et numérique
- Conclusions du Conseil (21 novembre 2023)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur une transition sociale, verte et numérique, approuvées par le Conseil lors de sa 3985^e session, qui s'est tenue le 21 novembre 2023.

4. Le Conseil est conscient que, dans le cadre proposé par le Programme 2030, les transitions écologique et numérique devraient favoriser les changements structurels nécessaires à la réalisation des ODD ainsi que des objectifs de l'accord de Paris sur le changement climatique et du cadre mondial de Kunming-Montréal en matière de biodiversité. Ces transitions et leurs interconnexions pourraient, ensemble, créer des modèles de consommation et de production internationaux durables, équitables, inclusifs et compétitifs, plus centrés sur l'humain, plus économes en ressources et plus respectueux de l'environnement, encourageant une économie circulaire et des solutions fondées sur la nature et stimulant la connectivité, l'innovation et la transformation économique. Si les politiques de transition sont conçues de manière cohérente pour tous les secteurs, en tenant compte des intérêts des pays partenaires, ainsi que des considérations sociales, du libre-échange, de l'entrepreneuriat et des politiques favorables au développement des entreprises, ces transitions ont la capacité de créer des emplois formels, décents et de grande qualité à haute valeur ajoutée, ainsi que de promouvoir l'égalité, l'inclusion sociale et l'éradication de la pauvreté.
5. Le Conseil souligne en particulier que l'augmentation des niveaux de pauvreté et d'inégalité au sein des pays et entre eux représente une menace pour le développement durable. Elle entrave la stabilité économique à long terme et la croissance verte et inclusive, porte atteinte à la santé, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'éducation, à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes et des filles, fait obstacle à la cohésion sociale, sape la légitimité institutionnelle et nuit à l'environnement. En outre, les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale constituent d'importants facteurs de troubles sociaux, d'instabilité politique et de conflits.
6. Afin de ne laisser personne de côté, de tirer parti des avantages des transitions écologique et numérique et de les rendre justes, durables, résilientes, transformatrices et inclusives, il convient de renforcer et de promouvoir un agenda social solide et positif en coopération avec les pays partenaires. Le Conseil souligne que cette approche globale, fondée sur les transitions sociale, écologique et numérique, reflète les valeurs de l'UE, vise à renforcer l'autonomie des pays partenaires et confère une valeur ajoutée au partenariat de l'UE.

7. Cet agenda social prévoirait notamment de renforcer les politiques dans les domaines de l'éducation, y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), de la santé, du travail décent, de la protection sociale, et l'accès à des services publics de base de qualité, notamment l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), entre autres. Il serait guidé par les principes d'un cadre de transition juste pour toutes et tous, ainsi que par l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, la participation et l'autonomisation des jeunes et l'inclusion des personnes handicapées. Cet agenda social serait également fondé sur la cohérence des politiques, la bonne gouvernance et une approche fondée sur les droits de l'homme, et couvrirait les politiques qui reconnaissent, réduisent et redistribuent les soins non rémunérés et qui rétribuent et représentent les activités de soin rémunérées. Le Conseil rappelle les engagements contractés dans le cadre du règlement IVCDI – Europe dans le monde de contribuer à ce qu'un montant représentant au moins 20 % de l'aide publique au développement (APD) financée au titre de l'instrument soit consacré à l'inclusion sociale et au développement humain et de faire de l'égalité de genre un objectif principal ou significatif dans au moins 85 % des nouvelles actions mises en œuvre.
8. Renforcer la cohésion sociale et faciliter l'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale réduit la pauvreté et les inégalités et permet de promouvoir de nouveaux contrats sociaux et l'inclusion sociale à l'échelle mondiale. Il est donc essentiel de soutenir le développement de systèmes nationaux de protection sociale pour tous les membres de la société, afin de favoriser les opportunités sociales et économiques pour une transition juste et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, ainsi que d'encourager des réformes en faveur d'institutions efficaces, comptables de leurs actes et transparentes, de politiques inclusives, d'une bonne gouvernance, de l'État de droit et de l'accès à la justice.
9. Le Conseil insiste sur l'importance de mettre en œuvre l'ODD 10 "Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre". Le Conseil souligne qu'il est essentiel d'assurer le suivi des inégalités et d'en rendre compte. À cet égard, le Conseil salue le marqueur relatif aux inégalités de la Commission européenne et l'utilisation des évaluations des effets distributifs. Le Conseil recommande également l'application la plus large possible du marqueur relatif aux inégalités, y compris dans le cadre des initiatives de l'Équipe Europe et en ce qui concerne le "Global Gateway", et encourage les États membres à l'utiliser. Le Conseil souligne en outre l'importance des initiatives de l'Équipe Europe visant à surmonter les inégalités (projets phares en matière d'égalité) et encourage la Commission à promouvoir d'autres initiatives dans ce domaine. Il réaffirme aussi la pertinence du programme pour une meilleure réglementation, y compris des analyses d'impact de la réglementation, visant à renforcer la cohérence des politiques au service du développement.

10. Le Conseil rappelle que l'UE est résolue à favoriser une approche fondée sur les droits de l'homme, englobant tous les droits de l'homme, qu'ils soient civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux, au cœur de toutes les initiatives liées aux ODD. Il souligne que la réalisation des droits de l'homme contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités et à la réalisation de tous les ODD. Le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme, y compris des droits du travail, ainsi que la démocratie et l'État de droit, restent une priorité.
11. Le Conseil insiste sur l'importance de mettre en œuvre l'ODD 16 "Paix, justice et institutions efficaces", la promotion de sociétés pacifiques, résilientes, équitables et inclusives, la facilitation de l'accès à la justice pour tous et la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes constituant des conditions préalables au développement durable. Le Conseil rappelle ses conclusions du 19 mai 2017 intitulées "Donner un contenu opérationnel aux liens entre action humanitaire et développement", dans lesquelles il préconise une approche fondée sur le principe "avant tout, ne pas nuire" et souligne la nécessité d'opter pour une approche de la planification qui soit plus adaptée aux différents contextes et plus flexible pour ce qui est des interventions en faveur du développement dans les situations de fragilité et de conflit.
12. Le Conseil réitère son soutien à l'économie du bien-être² au cœur du Programme 2030 et à l'initiative sur le produit intérieur brut (PIB) et au delà, qui impliquent toutes deux une conception du développement non linéaire et multidimensionnelle, qui va au-delà de paramètres purement économiques.
13. Le Conseil réaffirme le ferme attachement de l'UE à une société civile autonome, avec des organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes, des organisations de défense des droits de l'enfant et des droits des personnes handicapées, des défenseurs des droits de l'homme et des partenaires sociaux, ainsi qu'un environnement favorable et accessible pour la société civile. Il met l'accent sur l'importance du soutien apporté aux pays partenaires dans le renforcement des processus démocratiques, du dialogue social et des systèmes de responsabilisation. Il souligne qu'il importe de soutenir la capacité des organisations de la société civile (OSC) à contribuer à la réalisation du Programme 2030, en tant qu'acteurs de la bonne gouvernance et du développement à part entière, ainsi que la participation de la société civile à la prise de décision et à l'élaboration des politiques.

² Conclusions du Conseil sur l'économie du bien-être (JO C 400 du 26.11.2019, p. 9, doc. ST 13432/19).

14. Le Conseil insiste sur l'importance du programme sur l'efficacité du développement et précise que les transitions sociale, écologique et numérique nécessitent une mobilisation substantielle et durable de ressources financières. Conformément au programme d'action d'Addis-Abeba, le Conseil note ce qui suit:
- a. l'APD, avec d'autres sources de financement, favorise une croissance durable et inclusive à long terme et reste une source de financement et d'expertise très pertinente pour les pays partenaires; elle est fiable et joue un rôle catalyseur dans les processus de développement transformateurs et la réalisation des ODD, permettant la mobilisation de ressources nationales et internationales provenant de sources publiques et privées;
 - b. l'UE aide les pays partenaires à améliorer leur gestion des finances publiques (GFP), en mettant particulièrement l'accent sur la mobilisation des ressources nationales (MRN); elle promeut une approche transformatrice en matière de GFP qui s'attaque aux causes profondes des inégalités fondées sur le genre et sur le handicap, en établissant un lien étroit avec la conception et la mise en œuvre des politiques de protection sociale; l'amélioration de la MRN nécessite à la fois de s'assurer une marge de manœuvre budgétaire et de mettre en place des systèmes fiscaux efficaces et progressifs; la coopération nationale et internationale en matière de lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites devrait en outre être intensifiée;
 - c. il est essentiel que davantage d'investissements du secteur privé soient réalisés en faveur du développement durable des pays partenaires, comme le préconise la stratégie "Global Gateway", en gardant toujours à l'esprit le principe d'appropriation; afin d'attirer des financements privés pour des projets à long terme, de haute qualité et durables, il est également essentiel d'investir dans le développement humain et le renforcement des capacités, de renforcer la stabilité des systèmes financiers nationaux et internationaux, de promouvoir des instruments financiers liés à la durabilité tels que les obligations vertes, d'assurer l'interopérabilité des cadres et des normes de finance durable, et de garantir l'existence de cadres réglementaires de l'UE adéquats et, le cas échéant, de mécanismes de réduction des risques; les banques multilatérales de développement (BMD) et les autres fonds de développement jouent un rôle important et sont essentiels à la mobilisation de financements privés afin de soutenir les ODD à grande échelle.

15. Le Conseil invite la Commission, le haut représentant et les États membres, selon leurs compétences respectives:
- a. à renforcer et à améliorer la visibilité de la réponse Équipe Europe en faveur du développement humain dans les pays partenaires, notamment en promouvant un récit commun et en organisant des visites de haut niveau sur le terrain. Ce soutien devrait être principalement axé sur l'égalité de genre, le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité, telles que les personnes vivant dans la pauvreté, les enfants et les personnes handicapées, ainsi que les personnes touchées par le changement climatique;
 - b. à renforcer et à améliorer la collaboration avec les pays partenaires pour garantir des institutions publiques inclusives, représentatives, transparentes et responsables à tous les niveaux qui encouragent la bonne gouvernance et la confiance entre les citoyens et leurs institutions afin d'assurer l'appropriation au niveau local, et à favoriser une participation pleine, égale et significative des citoyens et des OSC aux processus décisionnels. Des politiques économiques saines et des institutions démocratiques et transparentes pour la mobilisation des ressources nationales et les investissements privés sont essentielles à cet égard;
 - c. à continuer à mettre fortement l'accent sur l'aide aux pays partenaires en vue de la conception, de l'amélioration et de la mise en œuvre de systèmes et de mesures de protection sociale inclusifs, adaptatifs et accessibles à toutes et tous. Ces systèmes et mesures devraient inclure des socles de protection sociale, qui protègent les personnes et renforcent la résilience, encourager les décisions et les investissements durables et écologiques et favoriser activement le développement des compétences et l'accès à de nouvelles opportunités d'emploi décent;
 - d. à utiliser pleinement et efficacement tous les instruments disponibles pour promouvoir des transitions justes, y compris l'Accélérateur mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, suivant l'approche Équipe Europe;
 - e. à mobiliser tout le potentiel de l'architecture financière européenne pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et aider les économies vulnérables à sortir leurs populations de la pauvreté tout en protégeant la planète, comme indiqué lors du sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial.